



# Royaume du Maroc

Déclaration du Royaume du Maroc

A l'occasion de

La Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au-delà de 2014

New York, le 22 Septembre 2014

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Monsieur le Directeur Exécutif du Fonds des Nations Unies pour la Population  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole à cette session extraordinaires sur le suivi du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au-delà de 2014, et je saisis cette occasion pour remercier M. le Secrétaire Général des Nations Unies et M. le Directeur Exécutif du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour l'attention qu'ils ont accordée à cette thématique, à travers les nombreux événements organisés, les rapport publiés et l'appui accordé aux pays en développement pour les faire bénéficier des meilleures expériences en matière de politiques de population et de développement.

Monsieur le Président,

Depuis l'adoption du Programme d'action du Caire en 1994, des progrès importants ont été réalisés, qui ont fait l'objet d'examens périodiques en 1999, en 2004, en 2009, et, enfin, lors de la revue complète du Programme d'action de la CIPD, tenue en avril 2014 à l'occasion de la 47<sup>ème</sup> session de la Commission de la Population et du Développement.

Mon pays, le Royaume du Maroc, se réjouit des nombreuses consultations et enquêtes réalisées, avec le soutien de l'UNFPA, qui ont permis de mesurer les avancées, et d'identifier les difficultés qui continuent d'entraver l'atteinte des objectifs fixés par la Conférence du Caire.

De même, les revues réalisées en 2013, lors des Conférences régionales, en collaboration avec les Commissions régionales des Nations Unies, ont permis une concertation transparente et inclusive au niveau régional, au sujet du suivi du Programme d'action au-delà de 2014 et de l'Agenda de développement post-2015.

Monsieur le Président,

Le Maroc a accompli des progrès dans de nombreux domaines relatifs, entre autres, à l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive. La prévalence contraceptive a enregistré un accroissement sensible, et la mortalité infantile et maternelle a nettement reculé au cours des 20 dernières années, passant respectivement de 76,1 ‰ en 1991 à 30,5 ‰ en 2011, et de 332 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 1992 à 112 décès en 2010. Le recours à une consultation prénatale et à l'accouchement assisté a également connu des progrès importants, atteignant en 2011 77.1% et 73.6% respectivement.

Par ailleurs, en plus de la Stratégie de la santé reproductive et du Programme national de planification familiale, le Maroc a mis en place la Stratégie de la santé des jeunes, pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des adolescents, notamment en termes d'information, d'éducation et de prestations cliniques en matière de prévention des grossesses non désirées, des risques liés aux avortements à risque, de prévention et



de prise en charge des maladies sexuellement transmissibles et de la violence fondée sur le genre (VFG).

Sur le plan démocratique, le Maroc a engagé des réformes audacieuses tant sur le plan institutionnel que législatif. La révision de la Constitution, les réformes des codes pénal, électoral, de la famille, de la nationalité et du travail, ainsi que l'adoption d'une régionalisation avancée s'inscrivent dans ce cadre. Parallèlement à ces réformes, le Royaume a mis en place des institutions dont la mission est de veiller aux règles de bonne gouvernance, à la protection des droits et des libertés et au renforcement de la démocratie participative.

Par ailleurs, le Maroc qui était un pays émetteur et de transit de migrants, est devenu de plus en plus un pays d'installation et d'accueil. En raison de ce nouveau statut, une nouvelle politique migratoire a vu le jour au Maroc, suite à la Décision Royale d'instaurer un système d'asile reconnaissant les réfugiés et les migrants internationaux.

Cette marche assurée vers la réalisation d'un projet de société garantissant l'effectivité des droits et des libertés est renforcée par les efforts du Royaume visant l'harmonisation du droit national et l'alignement des politiques publiques avec les conventions ratifiées au niveau international. La levée des réserves sur la CEDAW et l'approbation du Protocole facultatif s'y rapportant, s'inscrivent dans cette lignée.

Monsieur le Président,

Les résultats atteints en 20 ans, depuis la Conférence du Caire, sont encourageants, mais demeurent inégaux selon les régions, les pays, et à l'intérieur des pays. A ces difficultés s'ajoutent de nouveaux défis dans un contexte en perpétuel changement, marqué par une mondialisation accélérée et des mutations conséquentes, notamment en termes de modes d'organisation familiale, de besoins émergents des jeunes, de vieillissement de la population, d'urbanisation accélérée des pays en développement et d'aggravation des disparités.

De surcroît, la mobilisation des ressources continue d'être préoccupante. Certes, la mobilisation interne des ressources doit être encouragée et diversifiée, mais sans une contribution efficace de la communauté des donateurs, il serait difficile d'atteindre les objectifs du Programme d'action du Caire, qui demeurent valides au-delà de 2014, comme l'avait souligné la résolution 65/234 de l'Assemblée générale, adoptée en 2010.

La délégation du Royaume du Maroc soutient fermement ce processus, qui réaffirme la validité des objectifs du Plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement après 2014, et appuie leur inclusion dans le cadre du nouveau Programme de développement post-2015.

Je vous remercie.